

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES  
ET DE LA SANTÉ

#### **Arrêté du 26 juin 2013 portant nomination d'un membre du conseil d'administration de l'Union informatique de Caen pour la branche recouvrement**

NOR : AFSS1330419A

Le ministre de l'économie et des finances et la ministre des affaires sociales et de la santé,  
Vu le code de la sécurité sociale, et notamment les articles L.231-6, L.231-6-1, D.213-7, D.231-2 et D.231-3;

Vu les désignations auxquelles ont procédé les organisations et institutions en application de l'article 4 de l'arrêté du 6 décembre 2011 fixant les modèles de statuts des centres informatiques de la branche recouvrement de la sécurité sociale, transmises à l'Agence centrale des organismes de sécurité sociale;

Vu l'arrêté du 19 mars 2012 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union informatique de Caen pour la branche recouvrement,

Arrêtent:

#### Article 1<sup>er</sup>

Est nommé membre titulaire du conseil d'administration de l'Union informatique de Caen pour la branche recouvrement, sur désignation de la CFDT: M. Saha (José)

#### Article 2

Le directeur de la sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 26 juin 2013.

Pour les ministres et par délégation :  
Par empêchement du directeur de la sécurité sociale :  
*Le chef de service, adjoint au directeur,*  
J. BOSREDON